



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 24 septembre 2024

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 11 septembre et le 24 septembre 2024 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Extension et mise à niveau de la STEU du système d'assainissement sur la commune de Romans-sur-Isère (26)

Extension et mise en conformité du système d'assainissement de l'agglomération de Romans-sur-Isère : les travaux permettront de traiter une charge polluante de 185 000 équivalents habitants, de déconnecter certains réseaux d'eaux pluviales pour les infiltrer, de traiter par un filtre planté de roseaux les rejets de déversoirs d'orage situés sur la commune de Clérieux. Le poste de refoulement de La Presles sera renforcé. Une centrale photovoltaïque en toiture et au sol, sera construite pour permettre une autoconsommation de la station de traitement. Les travaux seront achevés en 2028.

- Confortement du système d'endiguement de Magland centre et restauration de l'Arve par le syndicat mixte d'aménagement Arve et affluents (SM3A) sur la commune de Magland (74)

Réaménagement du système d'endiguement de l'Arve à Magland afin qu'il apporte une protection jusqu'à une crue centennale, tout en résolvant les faiblesses structurelles de l'ouvrage : les travaux portent sur la fermeture à l'aval, la réfection et la réhausse des digues existantes et la mise en place de vannages et clapets anti-retour sur les réseaux et affluents. Le syndicat mixte d'aménagement Arve et affluents (SM3A) porte le projet qui s'inscrit dans le cadre du programme d'action de prévention des inondations (Papi) du territoire du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de l'Arve.

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

- **Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Olby (63)**

La commune d'Olby dont la superficie est de 1 740 ha, est située à environ 23 km à l'ouest de Clermont-Ferrand, au cœur du Parc des Volcans d'Auvergne, dans le département du Puy-de-Dôme. Soumise aux dispositions de la loi Montagne, elle est encadrée par la Chaîne des Puys à l'est, la vallée de la Sioule et le plateau des Combrailles à l'ouest, et par les derniers contreforts des Monts Dore au sud. L'avis de l'Autorité environnementale porte sur l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU) où sont analysées la qualité du rapport d'évaluation environnementale et la prise en compte des enjeux environnementaux.

- **Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Solignac-sur-Loire (43)**

Le PLU de cette commune située à 12 km au sud de la ville du Puy-en-Velay a pour objectif d'atteindre à l'horizon 2035 une population municipale de 1 390 habitants, soit environ 120 habitants supplémentaires. Il prévoit de construire 90 logements neufs. Ce projet mobilisera une surface foncière de 15 ha pour l'habitat et 6,6 ha pour le volet économique avec 6,4 ha sur la zone d'activité économique d'intérêt communautaire « Le Fangeas » et 0,18 ha sur la zone artisanale proche de l'ancienne gare SNCF.

- **Extension de la scierie en vue d'une augmentation d'activité sur la commune du Cheylas (38)**

Extension des capacités de production de la scierie et régularisation d'une activité existante au titre de la rubrique 3700, activité de traitement du bois par trempage : les travaux permettront un triplement du nombre de boxes de stockage, l'amélioration du rendement, l'augmentation de la capacité journalière de traitement de bois, l'optimisation de l'organisation des flux et des stocks, la réduction des émissions sonores et l'amélioration des conditions de travail du personnel.

- **Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Megève (74)**

La révision du PLU de cette commune de Haute-Savoie a pour objectif de maintenir le niveau de la population à environ 3000 habitants, de construire environ 150 logements sociaux supplémentaires sur environ 1,4 ha, de consommer 10,8 ha pour des logements « libres ». Au plan touristique, il prévoit la construction de 900 nouveaux lits marchands sur une surface globale de 3,8 ha. Le projet prévoit également un nouvel équipement public (EHPAD) sur une surface de 1 ha en zone 1AUE, ainsi que 65 emplacements réservés d'une surface globale d'environ 12 ha dont l'essentiel est dédié à l'élargissement de voirie ou de création d'accès. En outre, 17 Stecal pour une surface globale d'environ 1,3 ha (dont près de 1 ha déjà bâti) sont définis au plan de zonage pour permettre la gestion et l'évolution limitée des restaurants d'altitude existants. Enfin, une extension de 0,5 ha de zone d'activités économiques est prévue.

- **Mise en place d'un système de géothermie pour le centre hospitalier Saint-Jean de Dieu, par la fondation ARHM (Action et Recherche Handicap et Santé Mentale) sur la commune de Lyon (69)**

La fondation ARHM (Action et Recherche Handicap et Santé Mentale) assure la maîtrise d'ouvrage du remplacement du système actuel de chaufferie au gaz du centre hospitalier Saint-Jean-de-Dieu par de la géothermie, nécessitant trois forages pour un débit maximal prélevé de 180 m³/h. Le centre hospitalier est localisé dans le 8^e arrondissement de Lyon et occupe un terrain de 22 hectares. Le site est constitué d'environ 56 000 m² d'activité sanitaire et 4 500 m² d'activité médico-sociale.

- **Création du hameau des Arolles par la SCCV de la Balme, sur la commune de Corrençon-en-Vercors (38)**

Au sein du parc naturel régional du Vercors, la société civile immobilière de construction – vente (SCCV) de la Balme, envisage la réalisation d'un ensemble immobilier principalement dédié au logement de tourisme (450 lits dont des logements pour les saisonniers), au Clos de la Balme à Corrençon-en-Vercors au sein de la station Villard-de-Lans/Corrençon-en-Vercors, dans le département de l'Isère. Cette opération s'inscrit dans l'unité touristique nouvelle locale prévue au plan local d'urbanisme intercommunal.

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>